

Madame Séverine Gipson, Députée de l'Eure nous communique les différentes actions mises en place par le Secrétariat d'état à l'enfance et le réseau des Caisses nationales d'assurances familiales.

L'identification de **quatre grands types de besoins des parents**, par les acteurs de terrain dont le réseau des caisses d'allocations familiales :

- Un besoin d'information et de réassurance sur la pandémie de Covid-19 et la manière d'en parler aux enfants ;
- Un besoin d'idées, d'activités éducatives et ludiques pour occuper les enfants durant la journée et notamment trouver une alternative aux écrans ;
- Un besoin d'appui en termes d'accompagnement à la scolarité ;
- Un besoin d'accompagnement, d'appui, d'écoute et de conseils en matière de soutien à la parentalité, pour prendre du recul sur ses pratiques, souffler et trouver les réponses pour faire autrement avec ses enfants.

Pour y répondre, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) annoncent un plan d'actions conjoint regroupant les dispositifs et services à destination des parents en période d'épidémie COVID-19 :

1. Un accueil de loisirs à la maison avec des activités différentes chaque jour pour apprendre en famille tout en s'amusant

Pour centraliser les ressources utiles aux parents, et privilégier les formats qui facilitent l'accès à l'information, **la CNAF a mis en ligne sur monenfant.fr « l'accueil de loisirs à la maison »** en lien avec les équipes de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Ce centre de loisirs virtuel leur propose chaque jour de **nouvelles activités ludiques et éducatives** à faire avec leur(s) enfant(s) et adolescent(s).

Adapté aux différentes tranches d'âges des enfants et à leurs besoins, y compris pour des enfants en situation de handicap, « **l'accueil de loisirs à la maison** propose pour tous des activités manuelles, artistiques, musicales, scientifiques et techniques, ainsi que des jeux sportifs, des recettes de cuisine, des contes. **Régulièrement, le « coin des parents » donne des conseils à l'intention des parents sur la gestion de l'actuelle période de confinement avec les enfants.** Il propose des ressources en lien avec les différentes thématiques proposées, par exemple les bienfaits du jeu en famille, ou encore sur la gestion du numérique, l'importance de lire des histoires aux enfants, etc.

Adrien Taquet tient à saluer le travail fournis par les équipes de la CNAF afin de mettre en ligne dans les meilleurs délais cette nouvelle offre permettant d'aider les parents au quotidien en période de confinement.

2. Mobilisation d'un fonds exceptionnel de 500 000 euros pour soutenir les projets associatifs et initiatives d'envergure nationale à destination des parents

Pour pallier la fermeture des structures de soutien à la parentalité et la diminution de l'accompagnement en présentiel des parents, **les associations qui portent ces dispositifs ont dû fortement s'adapter pour garder contact avec les familles** et devront aussi s'adapter au moment de l'arrêt du confinement.

Les fédérations nationales ont fait remonter trois types de besoins financiers :

- pour le **fonctionnement des lignes téléphoniques existantes** : recrutement de personnel supplémentaire, actions de coordination, formation et supervision, actions de communication sur ces lignes ;
- pour **s'équiper afin de travailler à distance** : achats de logiciel (Zoom, Calaméo, DropBox ...)
- pour **rédiger, imprimer, diffuser des supports de communication** (édition de numéros spéciaux de magazines, édition de plaquettes ...)

Pour soutenir ces actions d'envergure nationale, adossées à des associations déjà existantes et reconnues pour leur expertise sur la parentalité, **l'Etat mobilise un fonds de soutien et d'accompagnement exceptionnel de 500 000 euros pour répondre aux besoins ci-dessus.**

3. De nouvelles initiatives et des offres de service à disposition des parents plus faciles d'accès

Les acteurs du soutien à la parentalité se sont rapidement emparés de la situation de confinement et **les offres de services sont nombreuses** (lignes d'écoute, création de groupes Whats'App pour maintenir le lien avec les parents, production de plateformes et de ressources en lignes etc...).

Afin de centraliser l'ensemble de ces initiatives et d'en faciliter l'accès aux parents, différents vecteurs seront mobilisés :

- Le numéro vert COVID19 « 0800130000 » porté par le SIG : il prévoit dorénavant que ses écoutants puisse renvoyer sur des lignes d'écoute identifiées et actives via un annuaire classé par thématique. Une dizaine de lignes ont d'ores et déjà été fléchées et transmises, parmi lesquelles Les Pâtes au Beurre (écoute et dialogue pour les parents), Enfant Présent (bien-être de l'enfant), SOS Parentalité (réassurance contre les inquiétudes) , Enfance et Covid (grossesse, naissance, école à la maison), Apprentis d'Auteuil (décrochage et mal-être chez les ados), Enfance et Partage (soutien aux parents de bébés), Psychologues Sans Frontières (entretiens psychologiques en français et en anglais) et E-Enfance (protection de l'enfance contre le cyberharcèlement). Le numéro porté par la Croix Rouge française disposera du même outil.
- Le sites www.monenfant.fr. Ce site fera désormais référence et réunira l'ensemble des informations utiles à destination des parents comme l'annuaire des services d'écoute, des fiches explicatives, des conseils pratiques, etc. Un renvoi systématique vers ce site sera fait à partir des autres sites nationaux régulièrement fréquentés par les familles.

4. Un soutien renforcé des Caf et de leurs partenaires aux familles en situation de fragilité

Les CAF s'attachent à maintenir et intensifier autant que de besoin les contacts en direction des familles en situation de fragilité, dans un contexte de confinement qui peut s'avérer particulièrement problématique, pour des familles nombreuses, monoparentales, concernées par le handicap ou une séparation conflictuelle, le décès d'un enfant ou d'un parent, etc.

Tout cela est coordonné localement avec les services des collectivités territoriales, notamment les services de protection maternelle et infantile et d'action sociale de proximité des conseils départementaux.

Ces contacts sont réalisés par les travailleurs sociaux des CAF, mais également avec **des campagnes de SMS ou de courriels d'informations** sur « l'accueil de loisirs à la maison » sur monenfant.fr, les numéros d'écoute existants, des messages de prévention, etc. Elles relaient également les actions des partenaires, tels que les centres sociaux ou les acteurs des contrats d'accompagnement à la scolarité (Clas).

5. Une fiche récapitulative dans chaque département à l'attention des parents

S'appuyant sur la coordination locale entre les Préfets, les CAF et les Conseils départementaux, déjà à l'œuvre dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles, elle permettra de recenser les contact nationaux et locaux utiles (numéros d'urgences, plateformes téléphoniques, sites ressources) permettrait de faciliter l'appropriation des informations par les familles.

Rédigée dans chaque département, elle sera mise en ligne sur les sites des CAF et les sites institutionnels d'information locale.